

GRILLE DES TARIFS
PRÊT D'ÉQUIPEMENT ET SERVICE TECHNIQUE
DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Principes directeurs

- Les prêts et le soutien technique sont facturés selon la grille ci-dessous, sauf s'ils sont demandés par une personne ou une entité membre de la communauté de l'UQO dans le cadre des activités reliées à l'enseignement, à la recherche ou à l'administration.
- Le soutien technique en dehors des heures de travail régulières est conditionnel à la disponibilité du personnel du STI et à l'approbation d'un superviseur du STI. Ce soutien technique sera facturé au taux horaire mentionné ci-dessous.
- Le soutien technique, s'il est facturé, le sera pour le temps effectif encouru incluant le temps d'installation et de retrait des équipements.
- Les équipements prêtés aux clients externes doivent être utilisés à l'UQO.

Équipement	Tarif journalier
Vidéo projection	
Projecteur (toile incluse) ou téléviseur sur chariot	75 \$
Système de vidéoconférence sur chariot "Mobile Zoom" (Téléviseur, caméra, micro omnidirectionnel)	100 \$
Audio	
Casque d'écoute	5 \$
Magnétophone numérique	15 \$
Lutrin avec micro	50 \$
Système de sonorisation/mélangeur	50 \$
Microphone filaire, pied inclus (requiert mélangeur)	15 \$
Microphone sans-fil, pied inclus (requiert mélangeur)	50 \$
Microphone sans-fil double, 2 pieds inclus (requiert mélangeur)	70 \$
Haut-parleur amplifié (chacun)	25 \$
Haut-parleur/Micro omnidirectionnel USB (vidéoconférence)	30 \$
Captation vidéo / photographie	
Caméscope numérique	30 \$
Appareil photo numérique (avec enregistrement vidéo)	50 \$
Trépied pour caméra et appareil photo	10 \$
Caméra PTZ 1080p USB	50 \$
Autres équipements	
Lecteur CD/DVD USB	15 \$
Télécommande PPT / Pointeur laser	10 \$
Ordinateur portable	50 \$
Lumières couleur LED "PAR lights" (Gatineau seulement)	20 \$

Service technique	Tarif
Installation, configuration, soutien technique	
Taux horaire	90 \$
Système de vidéo-projection HD auditorium LB-A0200	75 \$
Système d'éclairage de scène (AT-CS071 et AT-CS072)	50 \$
Création d'un code WiFi pour événements	45 \$

Frais concernant les retards, les pertes, les vols et les dommages reliés aux équipements

- Les retards entraîneront des frais de 10 \$ par jour jusqu'à 20 jours ouvrables ou la valeur totale des équipements empruntés. Après 20 jours ouvrables, les appareils sont considérés perdus.
- Les dommages seront facturés, selon le coût total de réparation et remplacement des pièces endommagées.
- Les équipements perdus seront facturés, selon le coût total de remplacement des équipements perdus.

Frais d'administration

- Un montant de 30 \$ de frais d'administration sera ajouté à toute facturation.